

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité.

Ce recueil n°21 concerne les délibérations du Comité syndical lors de ses réunions des 21 et 31 mars 2009 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 24 février, 29 avril, 18 juin, 17 juillet et 15 septembre 2009 et les délibérations du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables lors de ses réunions des 24 février et 18 juin 2009. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR
(énergies renouvelables) : SÉANCE DU 24 FEVRIER 2009**

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône – protocole transactionnel et son application

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR donne un avis favorable sur le protocole transactionnel concernant la remise en état du massif des vérens de la chaufferie de Scey-Sur-Saône et émet le souhait que le budget 2009 du syndicat puisse prévoir une avance de trésorerie de 80 000 euros au bénéfice du budget de la Chaufferie avec un remboursement à prévoir en 2010.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 FEVRIER 2009

DELIBERATION N°1 : Enveloppe budgétaire 2009

Le Bureau syndical décide de porter à 9,5% le taux forfaitaire de calcul des travaux assurés en régie par le SIED 70 pour les opérations qu'il réalise et adopte l'enveloppe financière des investissements à prévoir en 2009 sur le réseau concédé d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Les travaux programmés comprennent 50 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AMANCE, ANCHENONCOURT, AULX-LES-CROMARY, BASSIGNEY, BEVEUGE, BOUHANS-ET-FEURG, CHARMOILLE, CHARGEY-LES-GRAY, CHASSEY-LES-SCEY, CHATENOIS, COLOMBES-LES-VESOUL, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, ECROMAGNY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FOUGEROLLES, FRESNE-ST-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GENEVREUILLE, GY, HYET, IGNY, LARIANS-ET-MUNANS, LES FESSEY, LOMONT, MAILLERONCOURT-ET-SAINT-PANCRAS, MELISEY, MOLAY, MONTAGNEY, MONTBOZON, MONTIGNY-LES-CHERLIEUX, NOROY-LE-BOURG, OYRIERES, PASSAVANT-LA-ROCHERE, SAINT-BRESSON, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAULNOT, SECENANS, SORANS-LES-BREUREY, VALAY, VAL SAINT-ELOI (LE), VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VAUVILLERS, VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY, VELORCEY, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLERS-BOUTON et VY-LES-FILAIN ainsi que 8 renforcements à AILLONCOURT, APREMONT, BUSSIERES, COLOMBE-LES-VESOUL, MALBOUHANS, SORANS-LES-BREUREY, VILLERS-BOUTON et VY-LES-LURE.

Les travaux au coup par coup concernent 6 extensions à APREMONT, BEAUJEU-ST-VALLIER-ET-QUITTEUR, BELMONT, COULEVON, LONGEVILLE, MOLLANS et PLANCHER-BAS et 1 renforcement à CENANS.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à AROZ, CONFRACOURT, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, GY, MENOUX, MIELLIN, NOIDANS-LE-FERROUX, RAZE, TAVEY, VAUCHOUX et VELLE-LE-CHATEL.

Deux aménagements esthétiques ont été engagés à MONTAGNEY et PESMES.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

La tranche S (sécurisation) concernant des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité (remplacement de fils nus par des câbles isolés) porte sur 4 renforcements programmés à CHARIEZ, CORBIERE (LA), MELISEY et SAULNOT.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 9 extensions sont programmées à BEAUMOTTE-AUBERTANS, FRAHIER-ET-CHATEBIER, ORMENANS, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PURGEROT, SAINT-GERMAIN, TRAITIEFONTAINE, TREMOINS et VELESMES-ECHEVANNE et 2 aménagements esthétiques à ARC-LES-GRAY et NOIDANS-LES-VESOUL.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 25 extensions à ARC-LES-GRAY, AROZ, BASSIGNEY, CHASSEY-LES-SCEY, COLOMBE-LES-VESOUL, CONFRACOURT, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, GY, MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS, MENOUX, MIELLIN, NOIDANS-LES-VESOUL, OYRIERES, RAZE, SAINT-LOUP-NANTOUARD, TAVEY, TREMOINS, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VELESMES-ECHEVANNE, VELLE-LE-CHATEL, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE et VY-LES-FILAIN et 1 renforcement à BONNEVENT-ET-VELLOREILLE.

On dénombre également 28 opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY, AROZ, BOUHANS-ET-FEURG, CHASSEY-LES-SCEY, COLOMBE-LES-VESOUL, CONFRACOURT, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GENEVREUILLE, GY, LARIANS-ET-MUNANS, MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS, MENOUX, MIELLIN, MONTAGNEY, NOIDANS-LES-VESOUL, OYRIERES, RAZE, SAINT-BRESSON, SECENANS, TAVEY, VAL-SAINT-ELOI (LE), VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VELLE-LE-CHATEL, VELORCEY, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE et VY-LES-FILAIN.

B) Travaux au coup par coup :

Onze extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à APREMONT, COTE (LA), GY, HERICOURT, LONGEVILLE, MAGNY-VERNOIS, MONTAGNEY, NOIDANS-LE-FERROUX, PESMES, PLANCHER-BAS et SAINT-SULPICE et 1 aménagement esthétique à PONTCEY.

Quatorze extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMONCOURT, APREMONT, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, CHASSEY-LES-SCEY, CONFRACOURT, HERICOURT, MENOUX, PESMES, ROCHE-MOREY (LA), SAINT-BARTHELEMY, VAL-DE-GOUHENANS, VAUVILLERS, VILLEPAROIS et VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES et 4 renforcements à ARC-LES-GRAY, BROYE-LES-LOUP, ESSERTENNE-ET-CECEY et PESMES ainsi que 7 opérations de génie civil de télécommunications à BEAUJEU-SAINT-VALLIER-ET-QUITTEUR, BELVERNE, BETAUCOURT, CHASSEY-LES-SCEY, HERICOURT, MAGNY-VERNOIS et PONTCEY.

DELIBERATION N° 6 : Participation demandée par le syndicat : cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour un site de téléphonie mobile à SAINT-GERMAIN, ni pour le dispositif de soutirage gaz projeté à PURGEROT. Concernant les travaux d'aménagement esthétique prévus NOIDANS-LES-VESOUL, le Bureau syndical décide de participer moyennant un taux de 45% plafonnés à 60 000 €/an.

DELIBERATION N°7 : Convention avec ERDF pour la réalisation de travaux

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à intervenir avec ERDF au titre de la réalisation de travaux exclusivement réalisables par ERDF sur le territoire des communes dont cette entreprise assure la gestion du réseau de distribution d'électricité. Cette convention est conclue pour une période de 4 années.

DELIBERATION N°8 : Convention avec ERDF pour la mise à disposition de plans

Le Bureau syndical, d'une part, adopte le projet de convention à intervenir avec ERDF au titre de la mise à disposition des données numériques portant sur les plans du réseau concédé d'électricité. ERDF procédera à cette mise à disposition tous les 6 mois et, d'autre part, décide de l'acquisition de la base de données IGN de l'institut géographique national du territoire départemental.

DELIBERATION N°9 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône – protocole transactionnel et son application

Le Bureau approuve le protocole transactionnel concernant la remise en état du massif des vérens de la chaufferie de Scey-Sur-Saône, charge le Président de son application et décide de proposer au Comité du 21 mars 2009 de prévoir au budget 2009 du syndicat une avance de trésorerie de 80 000 euros au bénéfice du budget de la chaufferie avec un remboursement à prévoir en 2010.

COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 21 ET 31 MARS 2009

DELIBERATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de Lieffrans, Gray, Motey-Besuche, Arsans, Sornay, Girefontaine, La Grande Résie, Venere et Senoncourt.

DELIBERATION N°2 : Demande de retrait d'une commune

Le Comité syndical refuse de consentir au retrait de la commune de Betoncourt-Sur-Mance.

DELIBERATION N°3 : Composition du Bureau syndical

Le Comité syndical décide de la création d'un cinquième poste de vice-président comme le permettent les statuts du SIED 70 et l'article L5211-10 du Code général des collectivités.

DELIBERATION N°4 : Election du 1^{er} vice-président

Suite à la démission de Madame Catherine DUTRUCH, le Comité syndical décide de pourvoir à son remplacement au poste de 1^{er} vice-président et procède au vote, Madame Gaëlle CHOUKRA-ALLAH ayant obtenu 110 voix a été déclarée élue : (111 votants, 1 abstention, 110 pour).

DELIBERATION N°5 : Election du 5^{ème} vice-président

Le Comité syndical a procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président, Monsieur Yvon KIEBER ayant obtenu 110 voix a été déclaré élu : (111 votants, 1 abstention, 110 pour).

DELIBERATION N°6 : Election d'un administrateur

Suite à la démission de Monsieur Robert MAGNET, le Comité syndical décide de pourvoir à son remplacement au poste d'administrateur et procède au vote, Monsieur Yannick MULLER ayant obtenu 111 voix a été déclaré élu : (111 votants, 0 abstention, 111 pour).

DELIBERATION N°7 : comptes de gestion

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 2 budgets annexes « EnR-Conseil » et « EnR-Prestations de services » ainsi que le compte de gestion de la régie des EnR dressés pour l'exercice 2008 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°8 : compte administratif du budget principal 2008

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2008 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	10 877 719,26 €
	Recettes	10 334 022,86 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	620 331,86 €
	Recettes	3 378 508,39 €

(1) y compris la reprise des résultats 2007

DELIBERATION N° 9 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2008

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2008 comme suit :

- 543 697,20 euros en euros pour les besoins de financement en investissement,
- 2 214 479,33 euros en excédent de fonctionnement.

DELIBERATION N° 10 - Compte administratif du budget annexe "Energies renouvelables - Conseil" au budget principal de 2008

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget "Energies renouvelables- Conseil" 2008 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	9 938,89 €
	Recettes	27 343,38 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	58 856,87 €
	Recettes	

(1) y compris la reprise des résultats 2007

et approuve le transfert des amortissements réalisés sur le budget annexe "Energies renouvelables - Conseil" vers le budget principal.

DELIBERATION N°11 : Reprise des résultats du budget "Energies renouvelables - Conseil" au budget principal 2008

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget « Energies renouvelables – Conseil » au budget principal comme suit :

- 9 938,89 euros en excédent d'investissement du budget principal,
- 31 513,29 euros en excédent de fonctionnement du budget annexe «Energies renouvelables – Conseil ».

DELIBERATION N° 12 - Compte administratif du budget "Energies renouvelables – Prestations de services" 2008

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget "Energies renouvelables – Prestations de services" 2008 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	4 296,40 €
	Recettes	4 296,40 €
EXPLOITATION	Dépenses	15 255,59 €
	Recettes	15 255,59 €

(1) y compris la reprise des résultats 2007

DELIBERATION N° 13 - Compte administratif du budget 2008 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget 2008 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	796 052,62 €
	Recettes	854 257,82 €
EXPLOITATION	Dépenses	67 527,41 €
	Recettes	82 798,63 €

(1) y compris la reprise des résultats 2007

DELIBERATION N° 14 : Reprise des résultats du budget 2008 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats du budget 2008 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin de l'année 2008 comme suit :

- 58 205,20 euros en excédent d'investissement,
- 15 271,22 euros en excédent d'exploitation.

DELIBERATION N° 15 : Budget primitif principal 2009

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2009 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2010 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2009, si nécessaire avant le vote du budget de 2010 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	173 500	013	Atténuation de charges	76 000
012	Charges de personnel	484 000	70	Produits des services	20 500
65	Autres charges de gestion courante	124 200	72	Travaux en régie	669 700
66	Charges financières	12 300	75	Autres produits de gestion courante	1 605 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	77	Produits exceptionnels	931 600
68	Dotations aux amortissements	1 132 400	002	Excédent antérieur reporté	2 214 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000			
023	Virement à la section d'investissement	1 280 700			
Total section		3 224 100	Total section		5 516 800
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	1 030 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 700
16	Remboursement d'emprunts	23 000	13	Subventions d'investissement	4 514 100
204	Subventions d'équipements versées	500 000	23	Immobilisations en cours	1 053 100
21	Immobilisations corporelles	44 000	27	Autres immobilisations financières	936 500
23	Immobilisations en cours	6 300 000	28	Amortissements des immobilisations	1 132 400
27	Autres immobilisations financières	936 500	45X-2	Opérations pour compte de tiers	2 800 000
45X-1	Opérations pour compte de tiers	2 800 000	021	Virement de la section de fonctionnement	1 280 700
020	Dépenses imprévues d'investissement	100 000	024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000
001	Déficit antérieur reporté	544 000	001	Excédent reporté	10 000
				Affectation au compte 1068	544 000
Total section		12 277 500	Total section		12 277 500

DELIBERATION N° 16 : Budget annexe primitif « Energies renouvelables - Conseil » 2009

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Energies renouvelables – Conseil » 2009 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 700	013	Atténuation de charges	6 250
012	Charges de personnel	16 900	002	Excédent reporté	31 500
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000			
Total section		20 600	Total section		37 750

PAS D'INVESTISSEMENT

DELIBERATION N° 17 : Budget annexe primitif « Energies renouvelables – Prestations de services » 2009

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Energies renouvelables – Prestations de services » 2009, précise que les crédits sont votés par chapitre sans opération :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	8 200	070	Vente prestations de services	53 800
012	Charges de personnel	43 000			
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	2 600			
Total section		53 800	Total section		53 800

PAS D'INVESTISSEMENT

DELIBERATION N° 18 : Budget primitif 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2010 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2009, si nécessaire avant le vote du budget de 2010 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	126 100	70	Produits de services	89 000
012	Charges de personnel	25 600	74	Dotations et participations	80 000
66	Charges financières	14 500	77	Produits exceptionnels	99 800
68	Dotations aux amortissements et provisions	23 800			
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	10 000	002	Excédent reporté	15 400
Total section		200 000	Total section		284 200

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	19 300	28	Amortissement des immobilisations	23 800
16	Remboursement d'emprunt	13 500	001	Excédent reporté	58 000
020	Dépenses imprévues Investissement	2 000			
Total section		34 800	Total section		81 800

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 AVRIL 2009

DELIBERATION N°1 : Annulation des marchés de travaux en cours par le tribunal administratif

Le président rappelle les remarques de la Préfecture de Haute-Saône sur le marché de travaux relatif aux investissements sur le réseau syndical d'électricité, les installations d'éclairage public et le génie civil de communications électroniques. Ce marché a été déferé au tribunal administratif aux fins d'annulation.

Le Bureau syndical autorise le Président à ester en justice au nom du syndicat pour la durée du mandat tant en défense qu'en recours devant toute juridiction pour tout contentieux intéressant le SIED 70. Il charge le Président de demander l'assistance d'un avocat lorsqu'il le jugera nécessaire.

DELIBERATION N°2 : Marchés de travaux

Le Bureau syndical approuve le projet de contrat de transaction des marchés en cours dans le cas ceux-ci seraient annulés par le juge du tribunal administratif avant leur échéance normale fixée au 31 décembre 2009.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Les travaux portent sur une extension programmée à SAULNOT et deux extensions réalisées au coup par coup à QUERS et SELLES.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'un aménagement esthétique à LES AYNANS au titre des travaux au coup par coup.

DELIBERATION N° 5 : Programme départemental – 1^{ère} partie

Les travaux portent sur 1 extension du réseau concédé d'électricité à ESMOULIERES.

DELIBERATION N° 6 : Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité un aménagement esthétique est programmé à HERICOURT, deux extensions d'installations communales d'éclairage public à QUINCEY et SAINT-BARTHELEMY ainsi qu'une opération de génie civil de télécommunications à CHARMOILLE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sept extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à LES AYNANS, BOULOT, CHATENOIS, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENOZ-LA-MELINE, JASNEY et MONTBOZON et 4 renforcements à BOULOT, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUCHECOURT et QUINCEY ainsi que 5 opérations de génie civil de télécommunications à LES AYNANS, CHATENOIS, LOMONT, MENOUX et QUERS.

DELIBERATION N° 7 : Participation demandée par le syndicat : cas particulier

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour un relais de téléphonie mobile à VOUHENANS.

DELIBERATION N°8 : Service de médecine préventive du centre de gestion

Le Bureau syndical décide d'adhérer au service de médecine prévention créé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône et charge le président de signer la convention correspondante.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR (énergies renouvelables) : SÉANCE DU 18 JUIN 2009

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône – protocole transactionnel et son application

Le Conseil d'exploitation de la régie des ENR donne un avis favorable sur les coûts du service de la chaufferie de Scey-Sur-Saône et le montant des prestations en régie, pour l'année 2009.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 18 juin 2009

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent une extension et un renforcement à NOIDANS-LE-FERROUX.

Les travaux au coup par coup concernent 17 extensions à AUVET-ET-CHAPELOTTE, BREUCHOTTE, CHARCENNE, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, EQUEVILLEY, FAYMONT, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, GRANGES-LA-VILLE, PLAINEMONT, PLANCHER-BAS, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SECENANS, TERNUAY-ET-SAINT-HILAIRE et VENISEY et 3 renforcements à MELISEY, PLANCHER-BAS et SAULNOT.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité programmés à MAILLEY-ET-CHAZELOT.

Quatre aménagements esthétiques ont été engagés à AMBLANS-ET-VELOTTTE, BOULT, COUTHENANS et SCYE.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Des travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité sont programmés à PESMES et une opération a été engagée à VAUVILLERS.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité un aménagement esthétique est programmé à NOIDANS-LE-FERROUX.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 5 extensions ECHENOZ-LA-MELINE, LURE, MAILLEY-ET-CHAZELOT, NOIDANS-LE-FERROUX et PESMES et un renforcement à MAGNIVRAY.

On dénombre également 3 opérations de génie civil de télécommunications à MAILLEY-ET-CHAZELOT, NOIDANS-LE-FERROUX et SAINT-VALBERT.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sept extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à CHASSEY-LES-SCEY, CORBENAY, LA DEMIE, LOULANS-VERCHAMP, LURE, PEROUSE et SAINT-VALBERT et 3 aménagements esthétiques à ARC-LES-GRAY, NOIDANS-LES-VESOUL et ROYE

Dix huit extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMBLANS-ET-VELOTTE, ARC-LES-GRAY, AUVET-ET-CHAPELOTTE, CHARCENNE, COUTHENANS, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, EQUEVILLEY, LAVONCOURT, MAILLONCOURT-SAINT-PANCRAS, NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, ROYE, SCYE, TERNUAY-MELAY-SAINT-HILAIRE, THIEFFRANS, VAUVILLERS et VELLE-LE-CHATEL et 3 renforcements à HERICOURT, NAVENNE et SAINT-SAUVEUR ainsi que 7 opérations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTE, ARC-LES-GRAY, AUVET-ET-CHAPELOTTE, BOULT, BUCEY-LES-TRAVES, CHOYE, COUTHENANS, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLEY, FOUGEROLES, NOIDANS-LES-VESOUL PEROUSE, PLAINEMONT et ROYE.

DELIBERATION N° 5 : Avenant n°1 au marché 32

Le Bureau syndical décide de l'augmentation de 600 000 € du montant maximum du marché 32 et adopte le projet d'avenant à conclure avec l'entreprise SOBECA, ce dépassement est dû au développement important des travaux sur le secteur de Voray-Sur-l'Ognon/Rioz.

DELIBERATION N°6 : Marchés de travaux

Pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, éclairage public et génie civil de communications électroniques, le Bureau syndical décide du lancement d'une procédure de marchés négociés avec mise en concurrence préalable, approuve les documents du dossier de consultation des entreprises et charge le président de la signature des marchés.

DELIBERATION N°7 : Convention ERDF pour la réalisation de travaux pour le compte du SIED 70

Le Bureau syndical accepte les rectifications de prix des prestations d'ERDF dans le cadre de la convention du 12 mars 2009.

DELIBERATION N°8 : Chauffage de Scey-Sur-Saône - Tarification 2009 du service

Le Bureau syndical arrête les coûts du service, pour l'année 2009, de la chaufferie de Scey-Sur-Saône et le montant des prestations en régie.

DELIBERATION N°9: Congrès de la FNCCR

Le Bureau syndical décide que le syndicat sera représenté au congrès de la FNCCR qui se tiendra à Annecy du 22 au 25 septembre prochain.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 JUILLET 2009

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 3 extensions à AUTREY-LE-VAY, CHARGEY-LES-GRAY et THIEFFRANS.

Les travaux au coup par coup concernent 4 extensions à CHARCENNE, MONTOT, NOIDANS-LE-FERROUX et VILLERS-PATER et 1 renforcement à SELLES.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité programmés à GY.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Des travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité ont été réalisés à SAINT-BRESSON.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Deux extensions se rapportant aux installations communales d'éclairage public ont été programmées à ANCIER et CHARGEY-LES-GRAY.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité une extension a été engagée CHASSEY-LES-SCEY.

Cinq extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à LAVONCOURT, MONTAGNEY, MONTOT, VELLE-LE-CHATEL et VILLERS-PATER, ainsi que 2 opérations de génie civil de télécommunications à BUCEY-LES-TRAVES et NOIDANS-LE-FERROUX.

DELIBERATION N° 5 : Achat de carburant

Le Bureau syndical décide de contractualiser avec la société Energeo pour l'achat de carburant pour les véhicules de services du syndicat.

DELIBERATION N°6 : Marchés de travaux

Suite à la procédure de marché négocié pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'électricité, éclairage public et génie civil de communications électroniques décidée par délibération n°6 du 18 juin 2009, le Bureau syndical adopte le dossier de consultation des entreprises.

DELIBERATION N°7 : Accord-cadre pour la fourniture des armoires de coupures, des postes de transformation et de leurs équipements.

Le Bureau syndical décide de la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'armoires de coupures HTA, de postes de transformation HTA/BTA, de leurs équipements et de transformateurs HTA/BTA selon une procédure négociée, et approuve le dossier de consultation.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION N°1 : Annulation de la consultation pour la fourniture des armoires de coupures, des postes de transformation et de leurs équipements.

Le Bureau syndical décide de l'annulation de la procédure engagée pour la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'armoires de coupures HTA, de postes de transformation HTA/BTA, de leurs équipements et de transformateurs HTA/BTA au motif d'un cahier des charges particulières trop contraignant limitant le nombre d'offres valides.

DELIBERATION N°2 : Accord-cadre pour la fourniture des armoires de coupures, des postes de transformation et de leurs équipements.

Le Bureau syndical, d'une part, décide de la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'armoires de coupures HTA, de postes de transformation HTA/BTA, de leurs équipements et de transformateurs HTA/BTA selon une procédure adaptée et, d'autre part, approuve le dossier de consultation. Il charge le Président de l'attribution des marchés subséquents.

DELIBERATION N° 3 : Projets CEP « Conseils en énergie partagés »

Le Bureau syndical décide de répondre favorablement à l'appel à projets de « Conseils en énergie partagés » lancé par le Conseil régional de Franche-Comté, le Conseil général de Haute-Saône et l'ADEME.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Les travaux portent sur une extension programmée à SCEY-SUR-SAONE et 4 extensions réalisées au coup par coup à BREVILLIERS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, RIGNOVELLE et VILLERSEXEL, et un renforcement à RIGNOVELLE.

DELIBERATION N° 5 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'un aménagement esthétique à NEUVELLE-LES-CROMARY.

DELIBERATION N° 6 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Les travaux portent sur la sécurisation du réseau concédé d'électricité à FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE et à VAUVILLERS.

DELIBERATION N° 7 : Programme syndical de travaux – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 2 extensions sont programmées à DAMPVALLEY-LES-COLOMBE et NAVENNE, 9 extensions d'installations communales d'éclairage public à BOULIGNEY, COLOMBIER, ESSERTENNE-ET-CECEY, GY, NAVENNE, NEUVELLE-LES-CROMARY, PONT-DE-PLANCHES (LE), SAINT-BARTHELEMY, VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY et VILLERS-SUR-PORT et un renforcement à ESSERTENNE-ET-CECEY ainsi que 6 opérations de génie civil de télécommunications à BOULIGNEY, CHARIEZ, CONFLANS-SUR-LANTERNE, GY, NEUVELLE-LES-CROMARY et VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY.

B) Travaux au coup-par-coup :

Deux extensions sur le réseau de distribution d'électricité ont été réalisées à CREVANS-ET-LA-CHAPELLE et à TAVEY, 2 extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à BREVILLIERS et RIOZ ainsi que 2 opérations de génie civil de télécommunications à AUTREY-LE-VAY et DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS.

DELIBERATION N°8 : Cession de 2 véhicules

Le Bureau syndical décide de la vente de 2 voitures : 1 Citroën SAXO et 1 Renault CLIO.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE

DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vairiv-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité